

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 530

présenté par

M. Potier, Mme Michèle Delaunay, Mme Khirouni, M. Bardy, M. Savary, M. Borgel, M. Grandguillaume, Mme Laclais, M. Philippe Baumel, M. Bleunven, M. Premat, M. Castaner, M. de Rugy, M. Lesterlin, Mme Le Houerou, Mme Florence Delaunay, Mme Biémouret, M. François-Michel Lambert, Mme Lacuey, Mme Olivier, Mme Beaubatie, Mme Lignièrès-Cassou, M. Ballay, M. Le Roch, M. Bricout, Mme Bruneau, Mme Orphé, Mme Povéda, M. Roig, Mme Huillier, M. Lesage, M. Kemel, Mme Le Loch et Mme Françoise Dumas

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12 SEPTIES, insérer l'article suivant:**

Le titre I^{er} *bis* du livre I^{er} du code du service national est complété par un chapitre III ainsi rédigé :

« Chapitre III : Expérimentation relative à la journée d'appel senior

« Art. L. 120-36-1.- L'État peut autoriser à titre expérimental la création d'une journée d'appel sénior pour une durée maximale de trois ans :

« Pendant la dernière année d'activité professionnelle, il est donné aux salariés la possibilité de participer à une journée d'appel senior.

« La journée d'appel senior a pour objectif de faire découvrir, en lien avec les collectivités compétentes, l'ensemble des opportunités d'engagement civique existantes.

« Un décret précise les modalités d'application des dispositions du présent chapitre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le même esprit que la journée défense et citoyenneté dispensée à tous les Français avant leur dix-huitième anniversaire, la journée d'appel senior a pour objectif de sensibiliser tous les salariés à l'engagement civique lors de leur dernière année d'activité professionnelle.

Néanmoins, le dispositif reste facultatif.

Cet amendement en propose l'expérimentation pour une durée de trois ans maximum.

Tout comme l'entrée dans la majorité civile, la retraite professionnelle constitue une étape décisive dans le parcours de vie d'un citoyen. Beaucoup manifestent le souhait de profiter de ce nouveau temps libre pour s'épanouir tout en rendant un service à la société.

Cette journée est l'occasion de leur présenter l'éventail des attentes de la société pour lesquelles leur engagement serait utile, au-delà des structures déjà mobilisées.

La journée d'appel senior est organisée en lien avec les collectivités locales compétentes et dans une démarche intergénérationnelle.

Un décret précisera les modalités d'application de la mise en œuvre de cette expérimentation, et notamment le périmètre géographique.